Fiche de données de sécurité

PREVAL SPRAY GUN POWER UNIT

Remplace la date: 09.05.2025

Date de révision: 11.06.2025
Version: 2.3.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: PREVAL SPRAY GUN POWER UNIT

UFI: NKAG-PK2P-A00S-CD4S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Propergols.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société:	Nakoma Products, llc
Adresse:	8455 S. 77th Avenue
Code postal:	60455
Ville:	Bridgeview
État:	Illinois
Pays:	ETATS-UNIS
Téléphone:	877-753-0021

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aerosol 1;H222
Aerosol 1;H229

Effets nocifs les plus graves: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Copyright © 1995 - 2025 DGOffice B.V., www.DGOffice.net

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes

Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.
Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun effet connu.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
propane	74-98-6 200-827-9	25 - 55 %		Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280
Butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8))	106-97-8 203-448-7	20 - 50 %		Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Sortir à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Contact cutané: Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Contact avec les yeux: Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Brûlures: Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau - contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

En général: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

Copyright © 1995 - 2025 DGOffice B.V., www.DGOffice.net

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation du produit atomisé peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau. Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion. ATTENTION ! Les bombes aérosol peuvent exploser. Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester contre le vent / se tenir à distance de la source. Fournir une bonne ventilation. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède : Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter au section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Copyright © 1995 - 2025 DGOffice B.V., www.DGOffice.net

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de médicaments ou de produits équivalents. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50°C. Ne pas stocker avec : Oxydants forts/ Acides/ Métaux.

Classe d'entreposage (CE) 2

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m³	fibre/cm3	Remarques	Notations
propane	VLE	4000	7200			
propane	VME	1000	1800			
butane	VME	800	1900			
butane	VLE	3200	7600			
diméthyl éther	VME	1000	1910			

VLE = Valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

VME = Valeur (limite) moyenne d'exposition

Méthodes de mesure: Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (2025).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Travailler en utilisant un ventilateur aspirant efficace (par exemple ventilateur d'aspiration). Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 16321.

Equipement de protection individuelle, protection des mains: Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire: S'il n'y a pas de ventilation dans le process : Porter un appareil de protection respiratoire. Type de filtre : AX. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes : EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Aérosol
Couleur	Clair
Odeur	Faible Solvant
Solubilité	Aucune donnée

Copyright © 1995 - 2025 DGOffice B.V., www.DGOffice.net

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-42.2 - -11.7 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	1.8 - 18 vol%	
Point d'inflammation	-104.4 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition:	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	524 kPa	(21,1 °C)
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	0.6	
Densité de vapeur relative	1.8	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Taux d'évaporation	>1	

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec : Oxydants forts/ Acides/ Métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter les températures >50°C.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts/ Acides/ Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Copyright © 1995 - 2025 DGOffice B.V., www.DGOffice.net

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale: Une pulvérisation dans la bouche peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche et la gorge. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par voie cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation: : Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée: Peut être légèrement irritant. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Irritation momentanée. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT unique: L'inhalation du produit atomisé peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun effet connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun effet connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Potentiellement dégradable. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation envisagée. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

Copyright © 1995 - 2025 DGOffice B.V., www.DGOffice.net

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun effet connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux. Ne jetez pas les aérosols aux ordures, même s'ils sont vides. Ils doivent être envoyés aux installations municipales chargées de recueillir les déchets chimiques.

Récipients de type aérosol: Code CED: 16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les déchets spéciaux : ds

Absorbant/chiffon contaminé par le produit : Code CED: 15 02 02* absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	**14.4. Groupe d'emballage:**	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS	**14.5. Dangers pour l'environnement:**	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
Numéro d'identification du danger:		**Code de restriction tunnel:**	D
Autres informations:	-		

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	**14.4. Groupe d'emballage:**	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS	**14.5. Dangers pour l'environnement:**	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
Transport en bateaux-citernes:		**Autres informations:**	-

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	**14.4. Groupe d'emballage:**	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS	**14.5. Dangers pour l'environnement:**	Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).

Copyright © 1995 - 2025 DGOffice B.V., www.DGOffice.net

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1	**Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:**	
Etiquette(s) de danger:	2.1		
EmS:	F-D, S-U	**IMDG Code segregation group:**	- Aucun -
Autres informations:	-		

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	**14.4. Groupe d'emballage:**	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, FLAMMABLE	**14.5. Dangers pour l'environnement:**	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1	**Autres informations:**	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce produit.
DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES: Colonne 2: 150 (net) t, Colonne 3: 500 (net) t.
Ordonnance sur les accidents majeurs: Visé.

Visé par :
Les travaux dangereux pour les jeunes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
2.3.0	11.06.2025	JRO	1,16.

Abréviations: PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa

Copyright © 1995 - 2025 DGOffice B.V., www.DGOffice.net

dernière version.

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.

La FDS a été élaborée par

Société:	Bureau Veritas Solutions Denmark A/S
Adresse:	Oldenborggade 25-31
Code postal:	7000
Ville:	Fredericia
Pays:	DANEMARK
E-mail:	solutions-dk@bureauveritas.com
Téléphone:	+45 77 31 10 00
Page de garde:	www.bureauveritas.dk

Pays: CH

Copyright © 1995 - 2025 DGOffice B.V., www.DGOffice.net